

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 2 Prairial, an V.

(Dimanche 21 Mai 1797).

Détails sur le terrible événement qui a réduit en cendres tous les établissemens francs de la ville de Smyrne. — Couronnement de l'empereur de Russie à Moscow. — Plaintes du gouvernement français au roi de Prusse contre les recrues qui se font pour les Anglais dans plusieurs états compris dans la ligne de démarcation. — Troubles qui ont eu lieu dans une partie des Ardennes.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

TURQUIE.

Extrait d'une lettre de Constantinople, le 10 avril.

Quelque occupée que soit l'attention de l'Europe par les grands événemens qui l'agitent depuis sept ans, elle ne pourra certainement refuser sa surprise & son indignation au récit de la terrible catastrophe qui vient de réduire en cendres tous les établissemens francs de Smyrne. (On donne en Turquie le nom de *Francs* à tous les Européens qui ne sont pas soumis à la capitation que paient les sujets chrétiens & juifs, qu'on nomme *Rayas*.) Les nations franques formant l'échelle florissante de Smyrne, avoient fait la faute de laisser établir dans leur rue une troupe de baladins : des janissaires, préposés pour la garde des consuls, furent chargés par eux de la police de ce théâtre. Une dispute s'engage entre eux & une troupe de Céphalonotes & de Zantiotes qui vouloient forcer l'entrée ; un janissaire est tué d'un coup de pistolet. A cette nouvelle, tout le corps des janissaires s'assemble, & demande que le meurtrier leur soit livré. Le consul vénitien, M. Franquini, s'y refuse, & il fait répandre parmi les Turcs que l'assassin est Russe & non pas Vénitien. On le demande au consul russe, M. Franceschi, qui renvoie au consul vénitien. Les janissaires indignés menacent de mettre le feu au quartier franc, & d'exterminer tous les chrétiens, si on ne leur rend pas justice. Les magistrats & commandans de la ville s'assemblent & mandent les consuls des différentes nations, pour leur représenter le danger auquel ils s'exposent eux & leurs compatriotes, en voulant sauver un assassin, & pour aviser avec eux aux moyens d'apaiser une soldatesque furieuse & capable de se porter à tous les excès. Les consuls tremblent ; mais loin de se rendre à cette invitation, les uns se hâtent de s'embarquer sur des vaisseaux de la rade, les autres se disposent à en faire autant ; aucun ne se rend chez le *musselem* (gouverneur de la ville), qui les avoit mandés. Enfin, après avoir attendu deux jours la justice qu'ils réclamoient, le 15 du mois dernier, à neuf heures du matin, les janissaires marchent vers le quartier franc,

armés de fusils & de matières combustibles. Cependant avant de se porter à aucune voie de fait, ils envoient encore une députation de treize des leurs, pour faire aux Francs les dernières sommations : mais ces treize janissaires, en passant devant un *khan* (espèce d'hôtellerie), où plusieurs Zantiotes & Céphalonotes étoient retranchés, sont assaillis de coups de fusils, & deux d'entr'eux restent sur la place. Alors la fureur des janissaires est au comble ; le feu est mis à plusieurs endroits à la fois, & ils tirent sur ceux qui font des efforts pour l'éteindre, ou qui traversent la rue pour s'embarquer. On se fera sans aucune idée de l'horreur d'une pareille scène. De toute la rue des Francs, trois maisons seulement ont été sauvées ; & la perte est incalculable. Pour comble de disgrâce, ces mêmes hommes qui avoient donné lieu à cette scène horrible, les Zantiotes, Céphalonotes, &c., profitant du désordre général, se forment en bandes armées, & vont dépouiller les malheureux négocians qui sauvoient leurs effets les plus précieux du milieu des flammes ; ils enfoncent même les magasins que le feu avoit respectés, pour en arracher les objets qu'on y avoit déposés. Le feu ayant gagné le quartier grec & arménien, on évalue à 7 ou 8 mille le nombre des maisons brûlées ; on porte à 1500 le nombre des malheureux qui ont péri ; & il est à remarquer que ce sont presque tous des Grecs ou des Arméniens, & sur-tout des insulaires comme Tiniotes, Sciotes, &c. désignés généralement ici sous le nom de *Taouschans*. Les Francs sont restés pendant plusieurs jours à bord des vaisseaux qui étoient en rade ; une fois la rage des janissaires assouvie, tout a été tranquille ; & les Francs sont revenus s'établir à terre, c'est-à-dire, dans les villages des environs. La Porte a expédié un officier supérieur des janissaires, & elle a donné l'ordre à Kara-Osman-Ouglou qui est dans le voisinage, & qui a toujours à sa disposition des forces imposantes, de marcher à la tête d'un nombre de troupes assez considérable pour en imposer aux mutins.

Les fêtes du Baïram, pendant lesquelles on craignoit quelque désordre dans cette capitale, se sont passées avec tranquillité. Les ambassadeurs, que la Porte avoit destinés pour Paris & pour les cours de Londres, Vienne & Berlin, sont tous partis pour leur mission respective. Les deux premiers font leur voyage par mer.

RUSSIE.

De Moscou, le 21 avril.

Le couronnement de l'empereur a eu lieu le 16 de ce mois entre sept & dix heures du matin. Il n'y eut que les deux premières classes qui assistèrent à cette solennité ; cependant l'église étoit presque entièrement remplie. Après cette cérémonie, l'empereur jeta lui-même de l'argent au peuple. Il avoit été frappé à cet effet quarante-cinq mille médailles, chacune de la valeur de 25 kopeks.

L'empereur ne quittera cette ville que le 14 du mois prochain, pour faire un voyage à Astracan. Le même jour, l'impératrice se mettra en route pour retourner à Pétersbourg, où Paul I n'est attendu que vers le 25 juin.

ITALIE.

De Gènes, le 1^{er} mai.

Deux frégates espagnoles sont entrées depuis deux jours dans notre port ; elles conduisent à Livourne le cardinal-archevêque de Tolède, grand inquisiteur d'Espagne, l'archevêque de Séville & un autre prélat, confesseur de la reine. Ils ont une suite très-nombreuse, & depuis longtemps on n'aura vu à Rome une ambassade si imposante. On assure que l'objet de leur mission est d'affranchir l'Espagne de toute dépendance de la cour romaine, & de faire rendre au roi & aux évêques les prérogatives qui leur appartiennent. Le grand inquisiteur, quoique âgé de 77 ans, a vu tout ce que cette ville offre de curieux, & sur-tout les hôpitaux & les hospices, où il a laissé d'abondantes aumônes. On dit qu'il a beaucoup d'influence à la cour de Madrid & qu'il ne donne que de sages conseils.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre d'Hildesheim, du 8 mai.

Le gouvernement français ayant porté de fortes plaintes de ce que plusieurs états compris dans la ligne de neutralité favorisoient ou toléroient du moins les enrôlements pour les corps anglais. S. Exc. M. de Dohm, ministre directorial de S. M. prussienne, en conséquence des ordres qu'il en avoit reçus du roi son maître, vient de faire des représentations très-énergiques sur ce sujet au congrès assemblé dans cette ville, en demandant que la neutralité soit religieusement observée à tous égards par les états qui l'ont adoptée & qui jouissent de ses bienfaits : le ministre prussien a principalement insisté pour qu'on abolisse sur-le-champ ces enrôlements dans tous les pays enclavés dans la ligne de démarcation, d'autant plus qu'ils sont contraires à la constitution de l'Empire & qu'ils ne servent qu'à en diminuer la population.

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 mai.

L'ordre n'est point encore parfaitement rétabli parmi les équipages des vaisseaux *l'Atlas*, *le Saturne*, *le Majestueux* & *l'Edgar*, qui sont dans la rade de Plymouth. Soit qu'ils ignorassent ce qui s'étoit passé à Portsmouth, soit qu'ils voulussent correspondre directement avec la flotte de Spithead, ils ont envoyé deux députés de chaque vaisseau, pour s'informer auprès des délégués de Portsmouth, d'une manière sûre, de l'état actuel des choses.

Arrivés à Portsmouth, ils reçurent par les députés de la flotte, l'assurance que l'amirauté avoit fait droit à toutes leurs demandes, & ils sont repartis très-satisfaits. Il n'y a donc pas de doute que, lorsqu'ils auront rendu compte à leurs commettans, tout ne rentre à Plymouth dans la subordination accoutumée. Les équipages ont rempli dans ce moment de trouble, leurs devoirs avec la même ponctualité que les équipages de Portsmouth. Comme eux, ils ont ordonné une punition sévère contre quiconque troubleroit la paix, ou manqueroit en la moindre chose aux officiers. Ces réglemens sont cloués au grand mât de chaque vaisseau, & l'on ne souffre pas que personne s'en écarte.

Le Ramillies & *le Minotaure*, qui avoient refusé de lever l'ancre jusqu'à ce qu'on eût satisfait à leurs plaintes particulières, ont enfin été rejoints par l'escadre à S. Hélène. Il ne reste plus que *le Marlborough* qui persiste dans son mécontentement.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 28 floréal.

Il s'est élevé des troubles dans une partie des Ardennes & notamment dans la commune de Saint-Hubert ; le prétexte de ce soulèvement étoit le dépouillement des églises & l'enlèvement des cloches. Les habitans de cette commune s'y sont opposés les armes à la main ; ils ont sonné le tocsin pour appeler à leur secours les paysans des environs, dont quelques-uns sont accourus. La municipalité, ayant son président à sa tête, & accompagnée de quelques gendarmes, s'est transportée au lieu de l'attroupement & a employé tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour rétablir le calme & la tranquillité, mais les séditieux, au lieu d'écouter la voix de leurs magistrats, les ont assaillis à coups de pierres & obligés de se sauver précipitamment. L'administration du département de Sambre & Meuse a requis la force armée, dont un gros détachement est parti de Namur pour se rendre à Saint-Hubert.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

De Brest, le 25 floréal.

On a proclamé aujourd'hui la signature des préliminaires de la paix avec l'empereur. Le concours unanime & zélé des autorités civiles & militaires, la joie universelle des troupes & des citoyens, le tems le plus serein, tout a contribué à faire de cette fête la plus belle & la plus gaie qui ait pu être célébrée jusqu'à ce jour. Cet événement, s'il ne nous apporte pas encore le bonheur & la tranquillité, ni aux officiers civils & militaires de la marine le paiement de leurs appointemens arriérés depuis six ou sept mois, offre au moins la perspective d'un meilleur état ; & c'est quelque chose que d'espérer.

L'Anglais est toujours à notre porte ; mais il ne la garde cependant pas avec une telle exactitude qu'il n'échappe de tems en tems quelques bâtimens à sa surveillance ; car il en entre & en sort toujours quelques-uns, entre autres la corvette *la Mutine*, commandée par le capitaine de frégate Pomès, qui est partie ces jours derniers pour une mission particulière. Comme elle a des vivres pour six mois, on prétend qu'elle va dans l'Inde avec les commissaires qui en avoient été renvoyés l'année dernière ; mais on pourroit se tromper. Quelques uns l'envoyent à Bar-

députés de
it à toutes
uits. Il n'y
la compta
h dans la
mpli dans
me ponce
eux, ils
que trou-
chese aux
de chaque
en écarte,
refusé de
rs plaintes
S. Hélène,
e dans son

via, & ne disent pas pourquoi. Le tems nous instruira mieux.

On ne s'occupe pas encore de donner une destination à l'escadre que commandera l'amiral Richery, qui doit d'arriver de Paris, & dont trois vaisseaux à trois ponts seront partie; mais elle est encore loin d'être prête à sortir, puisque les vaisseaux à trois ponts sont toujours dans le port. Ce qui est certain, c'est que les contre-amiraux Blanquet-Duchayla & Villeneuve y seront employés.

Le *Journal des Loix* avoit cherché à jeter des nuages sur la conduite du vice-amiral Villaret-Joyeuse, député au corps législatif par le département du Morbihan. Voici comment les officiers de la marine, réunis à Brest, y répondent dans une lettre qu'ils viennent de lui adresser.

Citoyen général,

« Nous avons vu avec la plus vive indignation les traits calomnieux qui sont dirigés contre vous dans le numéro.... du *Journal des Loix*. Le mépris public étant insuffisant pour atteindre l'âme d'un vil & lâche écrivain, nous vous permettons de réclamer la sévérité des loix contre ce calomniateur. C'est à nous, c'est à vos compagnons d'armes, qu'il appartient d'apprécier votre intrépidité dans les combats, & votre constante sollicitude pour la prospérité des républiques. Ce sont ces titres glorieux, réunis à la délicatesse de vos sentimens, qui vous ont acquis l'estime & le dévouement respectueux de vos compagnons d'armes ».

(*Suivent cinq pages de signatures.*)

De Paris, le 1^{er} prairial.

Les nominations que nous avons annoncées il y a quelques jours, n'en sont pas moins vraies pour avoir été contestées. Maréchal, frère du général de ce nom, qui a été tué en Allemagne, & dont nous ne connoissons pas encore la destination; est nommé consul à Christiansand, en Norwege.

Isoard, membre sortant du conseil des cinq cents, est désigné pour la même place à Cagliari, en Sardaigne.

Victor Dupont, fils de Dupont (de Nemours) passe de Boston à Philadelphie avec le titre de consul-général de la république.

Le grand événement du jour est le repas qui s'est donné hier à la salle de l'Odéon, & où se trouvoient les ministres; un assez grand nombre de députés & beaucoup de leurs amis. C'étoit une dernière scène de fraternité entre les deux tiers conventionnels. Nous ne croyons pas qu'il soit important pour l'histoire de recueillir les discours qui ont été portés, non plus que tous les airs que l'orchestre a joués, le nombre des couverts, & celui des flambeaux qui éclairaient la salle. Parmi les journaux, nous en avons vu de cette fête la description la plus sentimentale, d'autres la description la plus ridicule. Nous observerons aux premiers que tous les plaisirs d'un dîner de famille se perdent quand on en fait ostentation, & qu'il importe peu au public de connoître toutes les délicieuses émotions qu'ils ont éprouvées. Nous observerons aux seconds que l'ordre, la décence de la fête, & son objet même, semblent désarmer l'esprit le plus exercé aux sauterelles; il suffit, je crois, de dire, pour les mé-

moires du tems: Le 30 floréal, jour où l'un des deux tiers conventionnels sortoit des fonctions législatives, il y eut à Paris une paix profonde & une allégresse générale.

L. C.

DE LA FAMILLE, considérée comme l'élément de la Société; par Th. Guiraudet, secrétaire-général des relations extérieures. A Paris, chez Desenne, imprimeur-libraire, palais Egalité in-8°.

Il y a des titres d'ouvrage dont le seul énoncé présente une vue juste & profonde, & jette déjà de la lumière sur la question qui y est développée. Tel est le titre: *De la Famille, considérée comme élément de la Société*. Voilà le point d'où il faut partir pour examiner utilement l'origine de l'association politique, & celui auquel il faut reporter tous les principes dont on voudra déterminer le perfectionnement de l'état social. La plupart des auteurs de théories politiques ont considéré la société comme une simple aggrégation d'individus; & c'est de la combinaison des prétendus droits de ces individus qu'ils ont tiré des conséquences nécessairement fausses, & souvent funestes au genre humain. Nous en offrons au moins un déplorable exemple, qui laissera après lui une longue traînée de malheurs publics.

Th. Guiraudet a trouvé le germe de sa doctrine dans ce passage d'Aristote, qu'il a pris pour épigraphe: *Toute société se compose de familles*; mais il développe cette vérité avec une précision dans les idées, une abondance de vues accessoires & un talent d'exécution, qui prouvent un esprit étendu, pénétrant, & exercé dans l'art d'écrire.

Ce qui distingue sur-tout cet ouvrage, c'est un caractère de moralité bien précieux dans ce moment où toutes les bases de la morale politique ont été ébranlées ou même déplacées. L'auteur sait donner à la discussion un ton animé, quelquefois éloquent; nous en citerons par exemple le chapitre IV sur les *moyens d'accroître l'autorité de l'homme, comme époux, comme père, comme maître*. Quelques-uns de ses résultats pourroient sans doute donner lieu à des objections, & une telle controverse seroit aussi utile qu'intéressante.

On aime à voir un si bon ouvrage sortir des bureaux de l'administration; & l'on sauroit gré au gouvernement de confier plus souvent les places dont il dispose à des hommes aussi éclairés & aussi estimables que l'auteur du livre *De la Famille*.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen Courtois.

Séance du 30 floréal.

Le directoire transmet le procès-verbal de la séance de ce jour, qui constate que le sort a désigné le citoyen Letourneur, pour cesser ses fonctions.

Durand-Maillane. — Il est dit dans ce message que le directoire s'est conformé à la constitution; mais, je n'ai point remarqué qu'il soit parlé une seule fois de la loi qui a réglé le mode d'exécution de l'article constitutionnel. (Des murmures s'élèvent).

On réclame vivement l'ordre du jour.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui fixe l'époque à laquelle le membre sortant du directoire devra cesser ses fonctions.

Sur le rapport de Regnier, il approuve la résolution du 28 floréal, relative à la vérification des pouvoirs des députés nouvellement élus au corps législatif.

Le conseil se forme en comité général pour entendre un rapport de Barbé-Marbois, au nom de la commission chargée de la surveillance de la trésorerie.

A quatre heures, la séance est rendue publique.

Courtois, président, prend la parole pour un discours d'ordre; il retrace l'histoire de la convention, expose

tout ce qu'elle a fait, les obstacles qu'elle a eus à vaincre pour forcer les puissances ennemies à la paix & amener le régime constitutionnel. Il fait ensuite le tableau des victoires remportées sous ce régime ; des traités de paix qui ont été conclus depuis que nous vivons sous l'empire de la constitution de l'an 3. Il donne des éloges à tous les généraux de nos armées dont la république a tant à se louer ; il vote pour des remerciemens aux soldats qui, après avoir assuré la liberté de leur pays, ont été la porter à d'autres peuples. Il s'adresse ensuite à ses collègues, leur recommande les destinées de la liberté, & le bonheur du peuple qu'ils représentent. Nouveaux élus, dit-il, espoir des ames honnêtes & bonnes, vous offrirez à la postérité le tableau de la félicité publique. Par vous, les Français jouiront de la terre promise. Faites disparaître de la législation française ce qui la dépare encore, & n'y laissez que ce qui pourra assurer la prospérité publique.

Regnier répond à ce discours, au nom des membres sortans. Il leur promet union entre tous les représentans qui vont rester, haine égale contre tous les ennemis de la patrie, égal desir de faire le bien, & attachement à ceux de leurs collègues que le sort sépare d'eux.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux discours.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PICHEGRU.

Séance du 1^{er} prairial.

La séance a été ouverte à huit heures & demie.

Lamarque est au fauteuil, deux secrétaires au bureau ; Chodet dit qu'il en manque deux qui sont sortis du conseil : deux des anciens secrétaires les remplacent.

On veut lire un procès-verbal ; Dumolard représente que l'assemblée n'est pas définitivement constituée.

Le président fait lire la loi relative à la vérification des pouvoirs, & l'archiviste dépose sur le bureau les procès-verbaux de toutes les assemblées électorales.

On procède à l'appel de tous les membres anciens & nouveaux.

Parmi les absens on a remarqué Barrere.

Trente-deux bureaux sont nommés ensuite pour vérifier les pouvoirs ; chaque bureau est composé de neuf membres, six anciens & trois nouveaux.

Au nom de chaque bureau, un membre fait le rapport sur les trois procès-verbaux qu'il a vérifiés ; quand ils n'ont présenté aucune difficulté, les députés élus ont été admis sur-le-champ.

Les procès-verbaux des assemblées électorales des départemens des Deux-Nethes, du Lot, du Gers, de l'Orne, ont présenté différentes difficultés ; des commissions spéciales sont nommées pour les examiner, & la discussion est ajournée, conformément à la loi, à demain & aux jours suivans.

Un des députés du département de la Seine-Inférieure étant inscrit sur une liste d'émigrés, on propose également l'ajournement & le renvoi du procès-verbal de son élection à une commission spéciale.

Craignons s'y oppose, il représente qu'aux termes même de la loi du 3 brumaire, l'élection doit être déclarée valide & le citoyen élu seulement suspendu de ses fonctions jusqu'à la paix.

Cette proposition est adoptée.

Nota. Le défaut d'espace ne nous permettant pas de donner tous les détails de cette intéressante séance, qui s'est prolongée jusqu'à 4 heures ; nous les renvoyons à demain & nous allons en présenter un résumé.

La nomination de Barrere a été déclarée nulle.

Après la vérification des pouvoirs, on a procédé à la formation du bureau ; Pichegru a été nommé président ; les nouveaux secrétaires sont, Siméon, Vaubiane, Henri-Larivière & Parisot.

Avant de prendre le fauteuil, Pichegru est monté à la tribune : « Je suis pénétré, a-t-il dit, de la plus vive reconnaissance pour la marque de bienveillance dont le conseil vient de m'honorer en m'appellant à la présidence. Je sens toute l'importance des fonctions qu'il me confie, mais je sens aussi mon insuffisance : je ne prends donc ces fonctions qu'en tremblant, & j'ose espérer l'indulgence du conseil ; j'en ai d'autant plus besoin que j'ignore absolument les formes d'usage, & je le prie de me l'accorder toute entière ».

Le conseil & les tribunes ont manifesté un vif contentement du discours de Pichegru, ainsi que du choix fait de sa personne pour président.

Le conseil a envoyé un message à celui des anciens pour le prévenir qu'il étoit définitivement constitué.

Après de longs & chauds débats, il a rapporté les loix qui excluent des représentans du corps législatif jusqu'à la paix, & celle du 21 floréal, relative à la sûreté de Paris & de Vendôme.

Le conseil des anciens a approuvé la résolution qui déclare nulle l'élection de Barrere. Il a nommé Barbé-Marbois pour son président.

Bourse du 1^{er} prairial.

Amsterdam...60 $\frac{1}{4}$, 60 $\frac{1}{4}$ $\frac{5}{8}$	Lond.....25 l., 24 l. 10 s.
Idem courant...58 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{1}{4}$	Inscrip.23 l. 15 s., 10 s., 23 l.
Hamb...187 $\frac{1}{2}$, 185, 185 $\frac{1}{2}$	22 l. 10 s., 15 s.
Madrid.11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 18 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{2}$.21 l., 20 l., 19 l. 12 s. $\frac{1}{2}$
Mad. effect.....14 l.	15 s.
Cadix.....11 l. 18 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{4}$21 l. perte
Cadix effect....13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Or fin.....102 l. 15 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$	Ling. d'arg.....50 l. 10 s.
Livourne....101 $\frac{1}{2}$, 100 $\frac{1}{2}$	Piastre.....5 l. 5 s.
Bâle.....1 $\frac{1}{8}$, 1, 4.	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hol....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$
Marseille.....au pair.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux.....au pair.	Guinée.....25 l. 2 s.
Lausanne.....2 $\frac{1}{4}$, 4 $\frac{1}{4}$.	

Esprit $\frac{5}{8}$, 415 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 325 liv.
 — Huile d'olive, 11 5 s., 6 s. — Café Martinique, 1 l. 19 s.
 — Idem St-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 4 s., 5 s. — Savon de Marseille, 18 s., 18 s. $\frac{1}{2}$. — Chandelle, 13 s. $\frac{1}{2}$ — Sel, 5 liv.